

**Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015, à 20 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants : André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Émond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Constatant que les membres du conseil sont tous présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2015-06-213**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-214**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 MAI 2015.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2015 et de la séance extraordinaire du conseil du 11 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-215**

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 29 MAI 2015.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 29 mai 2015, pages 1 à 4, pour un montant de 649 979,02 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 649 979,02 \$.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-216

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 29 MAI 2015.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 29 mai 2015, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 254 191,22 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-217

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN MAI 2015.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en mai 2015, pages 1 à 55, pour un montant de 539 431,86 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-218

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 29 mai 2015.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-219

**DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2014.**

---

CONSIDÉRANT le document intitulé « Indicateurs de gestion 2014 » préparé par Madame Gina Dionne, trésorière en date du 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'Arrêté du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux en date du 15 février 2012 qui prévoit le dépôt des indicateurs de gestion en séance ordinaire;

Madame la greffière procède donc au dépôt du document intitulé « Indicateurs de gestion 2014 ».

**2015-06-220**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2015 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 924-15, 925-15, 926-15, 927-15, 928-15, 929-15, 930-15, 931-15, 932-15, 934-15 et 935-15 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-221**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE MONSIEUR JEAN PELLETIER CONCERNANT LE 560, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure de Monsieur Jean Pelletier pour la propriété située au 560, rue Taché tel qu'approuvé par la résolution numéro 2014-10-439;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par Monsieur Jean Pelletier dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- pose d'un nouveau bardeau de cèdre sur le mur est de la résidence;
- réfection de la rampe d'escalier extérieure et de la balustrade du palier en bois avec les barrotins fixés sous la main courante;
- pose d'encadrements en bois autour des fenêtres et de planches cornières;

CONSIDÉRANT que le coût admissible des travaux est de 23 197,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 924-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement à Monsieur Jean Pelletier d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-222**

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME LOUISE MARTINEAU CONCERNANT LE 405, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Louise Martineau pour la propriété située au 405, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à refaire la toiture de la maison et de la véranda en tôle pincée de couleur argent galvalume, à changer la porte du balcon à l'étage pour une porte identique à celle existante en bois avec vitre à guillotine et à refaire la balustrade du balcon avec une main courante en bois et des barrotins fixés sous la main courante;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 925-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Louise Martineau pour la propriété située au 405, avenue Patry.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-223**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE MADAME LOUISE MARTINEAU CONCERNANT LE 405, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure de Madame Louise Martineau pour la propriété située au 405, avenue Patry tel qu'approuvé par la résolution numéro 2015-06-222 de ce jour;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par Madame Louise Martineau dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- réfection de la toiture de la maison ainsi que celle de la véranda avec de la tôle pincée de couleur argent galvalume;
- réfection de la balustrade du balcon à l'étage avec une main courante en bois et barrotins fixés sous la main courante;
- remplacement de la porte à l'étage par une porte en bois identique à celle existante avec une vitre à guillotine;

CONSIDÉRANT que le coût admissible des travaux est de 27 025 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 926-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement à Madame Louise Martineau d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-224

---

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU RESTO-PUB SAINT-PASCAL CONCERNANT LE 535, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par le Resto-Pub Saint-Pascal pour la propriété située au 535, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation extérieure consiste à :

- refaire la galerie et la terrasse de 13,5 pieds par 40 pieds en bois;
- construire une toiture au-dessus de la galerie et de la terrasse et la couvrir de tôle à baguette de couleur rouge foncé;
- aménager une rampe d'accès;
- construire une nouvelle balustrade reproduisant l'existante en bois;
- installer des corbeaux en bois;
- installer une jupe de galerie en bois;
- poser des moustiquaires sur la portion terrasse;
- réaliser un aménagement paysager en façade;
- installer une nouvelle enseigne et la numérotation civique en façade, au-dessus de l'escalier de la terrasse;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 927-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés avec une recommandation;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par le Resto-Pub Saint-Pascal pour la propriété située au 535, boulevard Hébert, sous réserve du respect de la recommandation suivante :

- les cadrages des moustiquaires devront être non apparents de l'extérieur s'ils sont en aluminium, sinon les cadrages devront être en bois.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-225

**DEMANDE DE SUBVENTION DU RESTO-PUB SAINT-PASCAL CONCERNANT LE 535, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure du Resto-Pub Saint-Pascal pour la propriété située au 535, boulevard Hébert tel qu'approuvé par la résolution numéro 2015-06-224 de ce jour;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par le Resto-Pub Saint-Pascal dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- construction d'une nouvelle terrasse avec prolongement de la toiture et recouvrement de la toiture en tôle à baguette de couleur rouge;
- aménagement d'une rampe d'accès en bois du côté ouest;
- construction d'une nouvelle balustrade en bois reproduisant l'existante;
- fermeture du dessous de la terrasse et de la rampe avec du treillis en bois (jupe de galerie);
- réalisation d'un aménagement paysager en façade;
- installation d'une nouvelle enseigne au-dessus de l'escalier de la terrasse;

CONSIDÉRANT que le coût admissible des travaux est de 50 120,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 928-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement au Resto-Pub Saint-Pascal d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-226

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR ÉTIENNE LÉVESQUE CONCERNANT LE 320, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Étienne Lévesque pour la propriété située au 320, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à démolir la galerie existante et à construire une nouvelle galerie en bois traité;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 929-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés avec certaines recommandations;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Étienne Lévesque pour la propriété située au 320, rue Taché, sous réserve du respect des recommandations suivantes :

- les barrotins en bois de type colonial devront être fixés sous la rampe;
- il devra y avoir ajout d'aisseliers de type traditionnel (comme ceux sur la photo de 1995) de couleur brune identique à celle existante;
- si la poutre de bois qui soutient la galerie est apparente, elle ne devra pas être recouverte d'aluminium.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-227

**DEMANDE DE SUBVENTION DE MONSIEUR ÉTIENNE LÉVESQUE CONCERNANT LE 320, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure de Monsieur Étienne Lévesque pour la propriété située au 320, rue Taché tel qu'approuvé par la résolution numéro 2015-06-226 de ce jour;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par Monsieur Étienne Lévesque dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- construction d'une galerie avant en bois traité avec barrotins de type colonial sous la main courante;
- ajout d'aisseliers de type traditionnel;

CONSIDÉRANT que le coût admissible des travaux est de 6 754,78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 930-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 3 377,39 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier



et résolu unanimement d'autoriser le versement à Monsieur Étienne Lévesque d'un montant de 3 377,39 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-228

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR MARCO SLIGHT ET DE MADAME HÉLÈNE DIONNE CONCERNANT LE 615, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Marco Slight et Madame Hélène Dionne pour la propriété située au 615, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation extérieure consiste à :

- installer 8 fenêtres en PVC (4 en façade et 4 sur le mur sud);
- construire une nouvelle galerie avant au rez-de-chaussée et au 2<sup>e</sup> étage en bois (cèdre);
- refaire la couverture de la véranda avant en tôle à baguettes 16 pouces;
- refaire les rampes de galeries en bois identiques à celles existantes;
- installer des barrotins rectangulaires en bois fixés sous la main courante;
- installer des poteaux d'environ 8 pieds effilés en bois identiques à ceux existants;
- refaire les encadrements des fenêtres en bois;
- fermer le dessous de la galerie avec du treillis en bois fabriqué sur place;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 931-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés avec une recommandation;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Marco Slight et Madame Hélène Dionne pour la propriété située au 615, rue Taché, sous réserve du respect de la recommandation suivante :

- il devra y avoir ajout d'encadrements autour des fenêtres situées sur le mur sud identiques à ceux en façade.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-229

**DEMANDE DE SUBVENTION DE MONSIEUR MARCO SLIGHT ET DE MADAME HÉLÈNE DIONNE CONCERNANT LE 615, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le projet de rénovation extérieure de Monsieur Marco Slight et Madame Hélène Dionne pour la propriété située au 615, rue Taché tel qu'approuvé par la résolution numéro 2015-06-228 de ce jour;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par Monsieur Marco Slight et Madame Hélène Dionne dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles suivants :

- réfection de la galerie du rez-de-chaussée et celle du 2e étage en bois;
- réfection de la couverture de la véranda avant en tôle à baguettes 16 pouces;
- réfection des rampes de galeries en bois identiques à celles existantes;
- installation de barrotins en bois fixés sous la main courante;
- pose d'encadrement en bois autour des fenêtres;
- installation d'une jupe de galerie en treillis de bois fabriquée sur place;

CONSIDÉRANT que le coût admissible des travaux est de 11 882,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 932-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant la demande de subvention pour un montant de 5 941,34 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement à Monsieur Marco Slight et Madame Hélène Dionne d'un montant de 5 941,34 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de bâtiments, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-230

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR PATRICK LEBEL ET DE MADAME MYRIAM PELLETIER CONCERNANT LE 485, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Patrick Lebel et Madame Myriam Pelletier

pour la propriété située au 485, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer 4 fenêtres en PVC au rez-de-chaussée (2 en façade et 2 du côté ouest) et à changer la porte d'entrée en façade par une porte en acier;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 934-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés avec une recommandation;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Patrick Lebel et Madame Myriam Pelletier pour la propriété située au 485, avenue Patry, sous réserve du respect de la recommandation suivante :

- les encadrements existants (même modèle et couleur) devront être conservés.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-231**

**ANALYSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VITRINES ÉCOLOGIQUES PAR LA VILLE AU 405, RUE TACHÉ ET À L'INTERSECTION DE LA RUE TACHÉ ET DE L'AVENUE D'ANJOU DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par la Ville pour la propriété située au 405, rue Taché ainsi qu'à l'intersection de l'avenue d'Anjou et de la rue Taché en regard d'un projet d'aménagement de vitrines écologiques;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de vitrines écologiques consiste à :

- Pour l'hôtel de ville
  - pose de dalles écologiques sur une superficie de 24 pieds par 24 pieds;
  - installation de 2 bancs de parc, 1 support à vélo, 1 unité de recyclage à trois voies, 1 panneau explicatif et 2 bacs à fleurs;
- Pour l'intersection rue Taché/avenue d'Anjou
  - pose de dalles écologiques;
  - installation d'un panneau explicatif et d'un bac à fleurs;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 935-15 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet d'aménagement de vitrines écologiques tel que présenté pour la propriété située au 405, rue Taché ainsi qu'à l'intersection de la rue Taché et de l'avenue d'Anjou.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-232

**RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION.**

---

CONSIDÉRANT l'article 6 du règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-06-205 de ce conseil procédant à la nomination des membres du comité de démolition;

CONSIDÉRANT l'échéance de leurs mandats le 7 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement :

- de renouveler les mandats de Messieurs André Laforest, Réjean Pelletier et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 94-2005 régissant la démolition d'immeubles tel que modifié par le règlement numéro 119-2007;
- de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité de démolition pour la durée de son mandat.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-233

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2000 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME.**

---

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure du règlement numéro 270-2015 modifiant le règlement numéro 16-2000 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

\_\_\_\_\_  
Rémi Pelletier, conseiller

2015-06-234

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENU À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 267-2015 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS L'AVENUE DU PARC ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 515 850 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.**

---

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement d'emprunt numéro 267-2015 décrétant des travaux de pavage dans l'avenue du Parc et autorisant un emprunt de 515 850 \$ pour en acquitter les coûts.

2015-06-235

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269-2015 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU CHALEUR À LA BIOMASSE FORESTIÈRE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 743 685 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.**

---

CONSIDÉRANT les coûts importants devant être assumés pour le chauffage de l'hôtel de ville et du centre sportif et la volonté de la Ville de réduire ces coûts;

CONSIDÉRANT que l'implantation de chaufferies à la biomasse forestière pour remplacer le chauffage au mazout léger et au propane de ces bâtiments est une solution intéressante financièrement et écologiquement;

CONSIDÉRANT également les discussions intervenues entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Pascal afin de raccorder le presbytère et l'église à la chaufferie de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le coût total pour l'implantation des chaufferies à la biomasse forestière et la construction du réseau chaleur est estimé à 868 685 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville d'approprier une somme de 100 000 \$ du surplus accumulé pour le paiement d'une partie de la dépense autorisée par le présent règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une somme de 25 000 \$ de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Fonds de développement du Pacte rural pour la réalisation du réseau chaleur;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à l'attribution d'une aide financière d'un montant de 228 907,76 \$ dans le cadre du Programme de biomasse forestière résiduelle pour la réalisation du projet « Réseau chaleur Saint-Pascal »;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement que le règlement numéro 269-2015 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-236

**ANNULATION D'UN SOLDE DÛ EN TAXES FONCIÈRES À L'ÉGARD DU 538, BOULEVARD HÉBERT.**

---

CONSIDÉRANT le contrat de vente intervenu entre le syndic de l'actif de Les Pétroles L.W. inc. et la Ville de Saint-Pascal le 29 juillet 2014 concernant la propriété située au 538, boulevard Hébert;

CONSIDÉRANT qu'un solde en taxes foncières demeure dû en date du 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Gina Dionne, trésorière de procéder à l'annulation du solde dû;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement d'annuler le solde dû en taxes foncières de 41,41 \$ incluant les intérêts et la pénalité en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour la propriété située au 538, boulevard Hébert.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-237

**PROLONGATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR L'IMMEUBLE DE L'APHK.**

---

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2008-07-250 et 2009-03-88 de ce conseil par laquelle la Ville de Saint-Pascal acceptait de participer au programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec pour le projet d'habitation communautaire de l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc.;

CONSIDÉRANT l'entente de supplément au loyer intervenue en 2010 entre la Ville, la SHQ et l'APHK pour cinq ans, laquelle vient à échéance le 30 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal accepte de renouveler sa participation au programme de supplément au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 mars 2018 et d'assumer 10 % des coûts du programme pour les 10 logements de l'immeuble réalisé dans le cadre du programme Accès-Logis par l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-238

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES À MALLETTE POUR LA PRÉPARATION ET LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014.**

---

CONSIDÉRANT les factures datées du 20 mai 2015 de la firme Mallette pour la préparation des états financiers 2014 et la vérification des comptes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 22 822,54 \$ incluant les taxes à Mallette.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-239

**APPROBATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU COURS D'EAU CABARET EN 2015 PAR LA MRC DE KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT qu'une section de 40 mètres du cours d'eau Cabaret à Saint-Pascal est obstruée par des sédiments;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska doit procéder à des travaux d'entretien de cette section afin de rétablir le libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC de Kamouraska datée du 21 mai 2014 sollicitant l'approbation de la Ville en regard des travaux d'entretien de cette section du cours d'eau Cabaret et sur la méthode de répartition des coûts des travaux utilisés par la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de St-Pascal :

- appuie les travaux d'entretien sur la section de 40 mètres du cours d'eau Cabaret prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquitte de la facture qui y sera associée;
- demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts de ces travaux;
- confirme son accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;
- confirme son accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-240

**APPUI AU PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA AU CAMP RICHELIEU PAR OBAKIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES 150 DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.**

---

CONSIDÉRANT le nouveau Programme d'infrastructures communautaires du Canada 150 (PIC 150) mis en place par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que l'une des infrastructures prioritaires dans le programme est l'aménagement riverain pour activités de plein air;

CONSIDÉRANT les problèmes d'érosion de la rivière Kamouraska sur le site du Camp Richelieu;

CONSIDÉRANT que le site du Camp Richelieu, propriété de la Ville de St-Pascal, est régulièrement loué pour la tenue de diverses activités;

CONSIDÉRANT le projet de l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) de corriger le problème d'érosion des berges au Camp Richelieu et de réaménager des accès à la rivière à la fois sécuritaires et respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du projet produit par OBAKIR;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de St-Pascal :

- mandate l'organisme OBAKIR à présenter un projet visant à corriger les problèmes d'érosion des berges au Camp Richelieu et le réaménagement d'accès à la rivière Kamouraska sécuritaires et respectueux de l'environnement dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires du Canada 150;
- s'engage à défrayer un montant de 5 000 \$ pour la réalisation du projet.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-241**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CAMP RICHELIEU À FERME RAYNALD ST-PIERRE POUR LES SAISONS 2015-2016 ET 2016-2017.**

---

CONSIDÉRANT la location du Camp Richelieu durant la période hivernale et la nécessité de procéder à son déneigement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Ferme Raynald St-Pierre pour le déneigement du stationnement du Camp Richelieu et de son accès au coût de 1 138,25 \$ incluant les taxes pour chacune des saisons 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat de déneigement à intervenir avec Ferme Raynald St-Pierre pour le déneigement du stationnement du Camp Richelieu et de son accès pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 au coût total de 2 276,50 \$ incluant les taxes;
- de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-242**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-05-182 RELATIVE À L'AVENANT INTERVENU AVEC AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.**

---



CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-05-182 de ce conseil acceptant la proposition de services professionnels d'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. datée du 24 avril 2015 au montant de 2 483,46 \$ incluant les taxes relativement à la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel ainsi que pour la réalisation de tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU;

CONSIDÉRANT les explications supplémentaires reçues d'Aquatech suite à l'acceptation de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le prix soumis apparaissant dans la proposition n'était que pour le surplus de travail engendré par les nouvelles prescriptions relatives au ROMAEU;

CONSIDÉRANT la proposition révisée soumise par Aquatech pour un montant supplémentaire de 1 425,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 1<sup>er</sup> juin 2015 d'approuver le paiement des coûts supplémentaires pour un montant total de 3 909,15 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'article 11.1 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de St-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement :

- d'annuler la résolution numéro 2015-05-182 sur le même sujet;
- d'accepter la proposition révisée datée du 20 mai 2015 d'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la validation des données inscrites au SOMAE, la production du rapport annuel ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU au coût de 3 909,15 \$ incluant les taxes pour l'année 2015, lequel montant sera indexé annuellement tel que prévu au contrat;
- de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant au contrat.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-243**

**AUTORISATION DE VENDRE DES TUYAUX USAGÉS.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-06-212 de ce conseil autorisant le directeur du Service des travaux publics à vendre des tuyaux usagés;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur du Service des travaux publics pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT les diverses demandes formulées par des citoyens pour l'achat de tuyaux au cours des dernières semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser Monsieur Sylvain Malenfant, directeur du Service des travaux publics et en son absence, Monsieur Jean Langelier, directeur général, à vendre les tuyaux usagés et autres accessoires apparaissant sur la liste datée du 1<sup>er</sup> juin 2015 aux prix indiqués;

- de les mandater à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat devant intervenir entre la Ville et l'acquéreur sur ce sujet.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-244**      **DÉPÔT DU CALENDRIER DES VACANCES DU PERSONNEL CADRE.**

Conformément à l'article 19.2.5 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre, Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt de la liste des vacances du personnel cadre pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016.

**2015-06-245**      **DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL LAGACÉ À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 mai 2015 de Monsieur Daniel Lagacé faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Daniel Lagacé à titre de pompier volontaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-246**      **OUVERTURE D'UN POSTE ÉTUDIANT D'OUVRIER D'ENTRETIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT l'absence du directeur du Service des travaux publics et de plusieurs ouvriers d'entretien pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT les nombreux travaux à effectuer en période estivale au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de procéder à l'ouverture d'un poste étudiant d'ouvrier d'entretien afin de combler les besoins en ressources humaines de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste étudiant d'ouvrier d'entretien au Service des travaux publics pour la période du 25 mai au 21 août 2015 aux conditions prévues à la résolution numéro 2015-02-51.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-247**      **EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT MORIN-BÉRUBÉ À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-06-246 procédant à l'ouverture d'un poste étudiant d'ouvrier d'entretien au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Monsieur Vincent Morin-Bérubé pour travailler au Service des travaux publics comme ouvrier d'entretien étudiant pour la période estivale, soit du 25 mai 2015 au 21 août 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Vincent Morin-Bérubé, étudiant de niveau collégial pour combler le poste d'ouvrier d'entretien étudiant pour la période du 25 mai 2015 au 21 août 2015 aux conditions prévues à la résolution 2015-02-51.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-248**

**DÉPÔT DE RAPPORTS D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIFS AU PERSONNEL ÉTUDIANT DU CAMP DE JOUR ET DE L'ACTIVITÉ DE SOCCER ESTIVAL.**

---

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant et surnuméraire requis pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt des rapports d'embauche du directeur général datés des 8 et 15 mai 2015 relatifs à l'embauche de Madame Justine Lévesque en remplacement de Madame Sophie Charest pour occuper le poste d'entraîneuse de soccer et de Madame Alison Voyer en remplacement de Madame Élise Garon pour occuper le poste d'animatrice au camp de jour.

**2015-06-249**

**EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-03-96 de ce conseil procédant à l'ouverture de deux postes de préposé au bureau d'information touristique, soit un poste étudiant et un poste surnuméraire;

CONSIDÉRANT le processus de sélection tenu le 16 mai dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Emilie Poulin, à titre de gestionnaire du bureau d'information touristique, de procéder à l'embauche de deux étudiants pour combler les postes de préposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Marianne Dionne, à titre d'étudiante de niveau collégial ainsi que Monsieur Gabriel Landry, à titre d'étudiant de niveau universitaire pour combler les deux postes de préposé au bureau d'information touristique pour la période du 19 juin 2015 au 3 septembre 2015, aux conditions prévues à la résolution numéro 2015-02-51.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-250**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS.**

---

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par le gouvernement du Canada pour la réalisation d'activités destinées aux aînés;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'aménager des jeux pour aînés au parc Ernest-Ouellet;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la consultation réalisée auprès du Club des 50 ans et plus concernant l'aménagement du parc Ernest-Ouellet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de St-Pascal :

- dépose une demande d'aide financière auprès du programme Nouveaux Horizons pour la réalisation d'un terrain de pétanque dans le parc Ernest-Ouellet;
- mandate la directrice adjointe du Service des loisirs, Madame Jade Lamarre, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande d'aide financière.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-251**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE, VOLET DÉVELOPPEMENT.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-03-92 de ce conseil procédant à la création du Programme de soutien à la culture;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le cadre du Programme de soutien à la culture, volet développement;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska relativement à la tenue d'une conférence de Madame Blandine Soulmana le 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de l'organisme et leur éligibilité aux critères du programme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de verser un montant de 250 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 250 \$ au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska dans le cadre du Programme de soutien à la culture, volet développement, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-252**

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.**

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 25 mai 2015 du comité organisateur du festival Bonjour la visite sollicitant une aide financière de la Ville pour la tenue de la prochaine édition qui aura lieu les 30 et 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 3 000 \$ au comité organisateur du festival Bonjour la visite pour l'année 2015.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-253

**AUTORISATION DE LA VILLE À L'ÉGARD DU PASSAGE DU DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ SUR LE TERRITOIRE ET IMPLICATION FINANCIÈRE ET HUMAINE DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 mai 2015 de la Fondation des soins palliatifs André-Côté informant la Ville de leur intention de circuler dans les rues de la Ville à l'occasion de leur cinquième Défi Vélo André-Côté qui aura lieu le 27 juin 2015 et sollicitant l'implication de la Ville en regard de l'accueil et de la sécurité des cyclistes ainsi qu'au contrôle de la circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Émond

et résolu unanimement que la Ville de St-Pascal :

- autorise la Fondation des soins palliatifs André-Côté à circuler sur les rues et routes de la Ville telles qu'identifiées dans leur correspondance à l'occasion de leur cinquième Défi Vélo André-Côté le 27 juin 2015;
- d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à cette activité de façon bénévole et à utiliser les camions du Service de sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal et sur le territoire des municipalités de Saint-Philippe-de-Néri, de Kamouraska, de Saint-Germain et de Sainte-Hélène, conditionnellement à l'obtention du consentement de ces municipalités par l'organisme;
- de disponibiliser une camionnette avec gyrophare ainsi qu'un membre du personnel pour suivre le convoi de cyclistes sur tout le trajet de 75 kilomètres entre La Pocatière et Saint-Pascal;
- d'accorder une aide financière au montant de 132,22 \$ à la Fondation des soins palliatifs André-Côté pour la tenue des pauses des cyclistes du 130 kilomètres et du 150 kilomètres au centre communautaire Robert-Côté.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-254

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGROBIOPOLE BAS-SAINT-LAURENT.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent datée du 11 mai 2015 invitant la Ville à assister à son assemblée générale annuelle qui se tiendra à La Pocatière le 8 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à l'assemblée générale annuelle de l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à La Pocatière le 8 juin 2015 et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-255

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'AGRI-RENCONTRE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 19 mai 2015 de la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent invitant la Ville à participer à l'Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 10 juin 2015 au Mont-Citadelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à l'Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent au coût de 25 \$ incluant les taxes le 10 juin 2015 à St-Honoré-de-Témiscouata ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-256

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SADC DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 15 mai 2015 de la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc. invitant la Ville à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme et à un souper-conférence le 16 juin 2015 à St-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT que l'activité est gratuite pour les membres associés en règle de la SADC du Kamouraska (1 représentant);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de désigner Mesdames Francine Soucy et Émilie Poulin ainsi que Messieurs Rémi Pelletier, André Laforest et Rénald Bernier pour assister à l'assemblée générale annuelle de la SADC et au souper-conférence le 16 juin 2015 à Saint-Denis-De La Bouteillerie et d'autoriser l'achat de quatre billets au montant de 120 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2015-06-257

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONGRÈS 2015 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 13 mai 2015 de la Fédération québécoise des municipalités invitant la Ville à participer à leur congrès qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Madame Marjolaine Émond, conseillère et de Messieurs Réjean Pelletier et Rémi Pelletier, conseillers au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 à Québec au coût total de 2 397,23 \$ incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement de régie interne en vigueur.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2015-06-258**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

- Madame Réjeanne Beaulieu demande un suivi à sa demande d'aide financière pour la réalisation d'une installation septique conforme.
- Monsieur Marcel St-Pierre demande des explications sur les comptes à payer au Restaurant Le Bec Fin et au Restaurant chez Ti-Gus.
- Monsieur Marcel St-Pierre demande des explications sur le compte à payer à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats.
- Monsieur Yvan Dionne demande des explications sur le financement du projet de biomasse forestière.
- Monsieur Yvan Dionne demande un suivi sur le projet de stationnement de l'ancien garage Astro.

**2015-06-259**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 22 h 15.

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière